
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020, À 19H00
TENU À HUIS CLOS AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 13 mai 2020. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire GASTON ALLARD, mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Assiste également à la séance: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux du 8 et 17 avril 2020
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Autorisations pour Naomie Rivet
 - 4.2. Adhésion ADMQ de la DG
 - 4.3. Abrogation de la résolution portant le no. 2020-03-056
 - 4.4. Abrogation de la résolution portant no 2018-01-017 et 2020-03-054
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Facturation à l'Office d'habitation du Pontiac pour les services des pompiers
 - 5.2. Versement de la rémunération des pompiers
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1. Lumières de rues
 - 6.2. Appel d'offres sur invitation pour travaux de défrichage de terrain
 - 6.3. Rapiéçage d'asphalte et dos d'âne
 - 6.4. Autorisation à Hydro-Québec
 - 6.5. Demande de poteau à Hydro-Québec
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1. Achat d'une caméra pour le camion à ordures
 - 7.2. Achat d'une pompe d'égout suite à un bris
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Prise de possession de terrains
10. LOISIRS ET CULTURE
11. FINANCES
 - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs d'avril 2020
 - 11.2. Signataire sur les comptes bancaires
 - 11.3. Carte de crédit Visa
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
14. CORRESPONDANCE
15. SUIVI DE DOSSIERS
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

1.1 CONSEIL A HUIS CLOS ET DIFFUSION DE LA SÉANCE

2020-05-104

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 20 mai 2020;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;
- CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

- QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos;
- QUE** la séance sera rendue publique, dès que possible, par la diffusion d'un enregistrement audio sur notre site web.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-105

- ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

- QUE** l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

6.6 Embauche pour le remplacement d'un journalier saisonnier aux travaux publics suite à un manque de personnel

[GASTON ALLARD]

13.1 Usagers en ligne de la Bibliothèque

13.2 Piscine Pontiac

[LISE A. ROMAIN]

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 17 AVRIL 2020

2020-05-106

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 tel que présenté;

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2020 tel que présenté;

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 AUTORISATIONS POUR NAOMIE RIVET

2020-05-107

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale, madame NAOMIE RIVET soit autorisée à transiger verbalement et par écrit pour la municipalité de Fort-Coulonge, ainsi que signer tout documents et ententes auprès de :

- Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: (MAMH);
- La Caisse Populaire;
- CliqSécur;
- Emploi Québec;
- Revenu Québec;
- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Revenu Canada.

ADOPTÉE

4.2 ADHÉSION ADMQ DE LA DG

2020-05-108

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'adhésion à l'ADMQ pour NAOMIE RIVET pour l'année 2020, incluant la souscription à l'assurance juridique, au montant de 852\$ plus taxes.

ADOPTÉE

4.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NO. 2020-03-056

2020-05-109

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal abrogent la résolution no. 2020-03-056, portant sur la prise de possession de terrains;

QUE la résolution no. 2019-12-222, soit rétablie tel qu'inscrite initialement;

ADOPTÉE

4.4 ABROGATION DES RÉOLUTIONS PORTANT NO 2018-01-017 ET 2020-03-054

2020-05-110

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal abrogent les résolutions no. 2018-01-017 et 2020-03-054, et toute autre résolution antérieure portant sur l'augmentation temporaire du salaire de la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 FACTURATION À L'OFFICE D'HABITATION DU PONTIAC POUR LES SERVICES DES POMPIERS

2020-05-111

ATTENDU la Pandémie du COVID-19 et l'adoption d'un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

ATTENDU QUE L'office d'habitation du Pontiac a dû s'assurer de la sécurité des lieux et des déplacements de ses résidences de Fort-Coulonge;

ATTENDU QU' elle a utilisé les services de pompiers de Fort-Coulonge;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte de rémunérer les pompiers de Fort-Coulonge et de facturer les frais de 3 070\$;

QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge assumera les coûts reliés à la cotisation de l'employeur (FSSQ, RQAP et CSST) estimé à 350\$.

ADOPTÉE

5.2 VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS

2020-05-112

ATTENDU QUE les pompiers sont présentement payés trois (3) fois par année, en janvier, juin et novembre;

ATTENDU QUE les pompiers ont demandés d'être seulement payé (incluant le boni) une (1) fois par année, soit en juillet;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge acceptent de payer les pompiers une (1) fois par année, en juillet.

ADOPTÉE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 LUMIÈRES DE RUES

2020-05-113

ATTENDU QUE La Municipalité du village de Fort-Coulonge désire convertir les lumières de rues au DEL;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge mandate la directrice générale de publier un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour :

- Le remplacement de 20 luminaires avec ampoules 50 watt DEL;
- Que le prix inclus les fournitures requises et l'installation de ceux-ci;
- Doivent être détenteur d'une licence RBQ.

ADOPTÉE

6.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX DE DÉFRICHAGE DE TERRAIN

2020-05-114

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge est allée en appel d'offres sur invitation pour les travaux de défrichage sur le terrain du nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité quatre (4) entreprises à soumissionner;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont répondu à l'appel d'offres et sont conforme;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge octroi le contrat pour les travaux de défrichage sur le terrain du nouveau garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offres soit MEO EXCAVATION au montant de 69 985,25 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.3 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE ET DOS D'ÂNE

Sujet reporté.

6.4 AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC

2020-05-115

ATTENDU QUE le propriétaire située sur le lot 5 577 606 – matricule 8677-83-6198 procédera à la construction d'une maison;

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé à Hydro-Québec pour l'installation de deux (2) poteaux d'électricité;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise Hydro-Québec à installer les poteaux d'électricité nécessaire sur le territoire de la municipalité;

QUE Ces poteaux et tous coûts rattachés sont au frais du citoyen qui en a fait la demande;

ADOPTÉE

6.5 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC

2020-05-116

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge demande et autorise Hydro-Québec

à installer un (1) poteau d'électricité sur le terrain du nouveau garage municipal ;

AINSI QUE l'installation d'un réverbère sur ce poteau.

ADOPTÉE

6.6 EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT D'UN JOURNALIER SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS SUITE À UN MANQUE DE PERSONNEL

2020-05-117

ATTENDU QU' il y a un manque de personnel au niveau des travaux publics puisqu'un employé est en arrêt de travail;

Il est proposé par GASTON ALLARD
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge procède à l'embauche d'un journalier saisonnier aux travaux publics;

QU' il s'agit d'un poste de remplacement de congé de maladie à temps complet de 40 heures par semaine pour une durée minimale de 26 semaines;

QUE L'affichage de poste se fasse sur notre site web, notre babillard communautaire, le journal du Pontiac, la radio communautaire CHIP et le site d'emploi Québec.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR LE CAMION À ORDURE

2020-05-118

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'achat d'une caméra de remplacement pour le camion à ordure. Soit une Caméra sans fil avec un écran de 7 pouces avec deux caméra, au coût de 1 163 \$ incluant l'installation.

ADOPTÉE

7.2 ACHAT D'UNE POMPE D'ÉGOUT SUITE À UN BRIS

2020-05-119

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'achat d'une pompe d'égout de remplacement suite à un bris, au coût de 8 788,44 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 PRISE DE POSSESSION DE TERRAINS

2020-05-120

CONSIDÉRANT QUE la maison située sur le lot 4 638 076 – matricule 8577-75-0653, doit être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la maison située sur le lot 4 637 742 – matricule 8577-52-8443, doit être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la maison située sur le lot 4 637 942 – matricule 8577-72-0090, doit être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la maison située sur le lot 4 637 765 – matricule 8577-53-9231, doit être démolie suite aux inondations du printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires veulent céder ces terrains à la municipalité;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge s'entendent d'acquérir les lots nommés ci-dessus à condition que ceux-ci soient vacants et dans un état qui satisfait les exigences de la municipalité. La municipalité sera responsable des frais de notaire reliés à ces acquisitions.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les actes notariés.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. FINANCES

11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS D'AVRIL 2020

2020-05-121

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE les comptes du mois d'avril 2020 ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et CHRISTINE FRANCOEUR ;

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 250 366,22 \$ se répartissant comme suit :

| | | |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| Salaires payés | 18 156,60 | \$ |
| Opérations courantes payées | 96 040,80 | \$ |
| Immobilisations payées | 51 330,25 | \$ |
| Opérations courantes à payer | 84 838,57 | \$ |
| Total | 250 366,22 | \$ |

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 13^e jour du mois de mai 2020.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

11.2 SIGNATAIRE SUR LES COMPTES BANCAIRES

2020-05-122

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil Municipal du village de Fort-Coulonge nomme les personnes suivantes pour signer les documents bancaires:

- M.GASTON ALLARD, Maire ou
- MME DEBBIE LAPORTE, Mairesse suppléante (en l'absence du Maire)

ET

- MME NAOMIE RIVET, Directrice générale/Secrétaire-trésorière ou
- MME RENÉE LANCE, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe (en l'absence de la DG).

ADOPTÉE

11.3 CARTE DE CRÉDIT VISA

2020-05-123

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorisent les changements suivants pour les cartes de crédit VISA :

AJOUT :

- Mme NAOMIE RIVET, avec une limite de 5 000 \$.

RETRAIT :

- Mme ELLEN BOUCHER

ADOPTÉE

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 Usagers en ligne de la Bibliothèque

13.2 Piscine Pontiac

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DE DOSSIERS

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-05-124

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20 h 43.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Gaston Allard,
Maire

Naomie Rivet,
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».